

RECHARGEMENT DE LA CITE CARTE

La restauration et la garderie sont payables d'avance.

Vous avez 5 possibilités pour approvisionner votre compte famille.

► **Envoi d'un chèque au Service Action Éducative**, libellé à l'ordre de « Régie restauration et accueils périscolaires »,

Au dos du chèque, indiquer : le N° de dossier et le nom et prénom de(s) l'enfant(s).

► **Dépôt d'un chèque** dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie ou des mairies annexes (Vennes et Croix Blanche), Libellé à l'ordre de « Régie restauration et accueils périscolaires ».

Au dos du chèque, indiquer : le N° de dossier et le nom et prénom de(s) l'enfant(s).

► **Par Internet** en suivant le chemin suivant :

Site de la Ville de Bourg-en-Bresse → Vos démarches → Portail enfance → Accéder au portail enfance.

Vos codes personnels vous seront communiqués par le service Action Éducative ou les mairies annexes (Vennes et Croix Blanche).

► **Directement dans les services municipaux** en réglant par chèque bancaire ou en espèces :

- à la Mairie Annexe des Vennes : 11 rue La Fontaine
- au Pôle Amédée Mercier : 57 avenue Amédée Mercier
- au Service Action Éducative : place de l'Hôtel de Ville où vous pouvez

aussi régler par Carte Bancaire

► **Par Prélèvement automatique** : la demande est à effectuer auprès du service Action Éducative, muni d'un RIB.